

COMMUNIQUE DE PRESSE

FEUX DE FORÊT

Besançon, le 4 août 2020

Prévention et appel à la prudence du préfet et des sapeurs-pompiers du Doubs

Le préfet du Doubs et les sapeurs-pompiers invitent à la prudence face au risque élevé d'incendie de forêt, de récolte ou de végétaux.



Aujourd'hui, en France, le risque d'incendie de forêt ou de végétation n'est plus limité aux départements du Sud de l'hexagone, mais est présent sur l'ensemble du territoire, conséquence notamment du réchauffement climatique.

Suite à l'absence de précipitations et à la canicule ambiante, le département du Doubs se trouve confronté à une sécheresse augmentant le risque d'incendie de forêt, de récolte ou de végétation sur son territoire.

Les sapeurs-pompiers du Doubs invitent la population à respecter les consignes suivantes pour éviter des feux de forêts, broussailles et végétation :

- Respecter les arrêtés en vigueur (restriction de l'usage de l'eau, interdiction d'allumer des feux, camping sauvage)
- ne pas allumer de feu ou de barbecue en zone naturelle,
- ne pas jeter de mégots,
- ne pas utiliser de pétards ou feux d'artifices,
- laisser les chemins forestiers accessibles pour les secours lorsque vous stationnez votre véhicule pour aller vous promener,
- camper uniquement dans les lieux autorisés,

Les feux de forêt, de récolte ou de végétaux provoquent chaque année de nombreux dégâts sur l'environnement et les animaux. Ils entraînent des pertes économiques importantes et parfois des décès de personnes. **Pour la sécurité de tous, soyez vigilant !**

Contact :

Capitaine Charles CLAUDET,
Chef de cabinet du chef de corps
06 77 45 80 54